

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2291

19 septembre 2008

SOMMAIRE

All Road Management S.à.r.l.	109948	Maleika S.A.	109957
Assisted Living Concept Europe S.A. ...	109967	Marowinia Holding S.A.	109958
Audaxis S.A.	109956	Marriott RHG Acquisition B.V.	109929
Babouille, s.à r.l.	109925	Mavica S.A.	109928
BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l.	109949	Monterey Luxembourg S.A.	109965
Bois Concept RD Luxembourg	109956	MW Unitexx S.A.	109924
Buildco Krakow S.A.	109958	NEP Priedviza S.à r.l.	109958
DB Silver IV S.à r.l.	109923	Parisian Property Partners S. à r.l.	109926
DB Silver S.à r.l.	109926	Petrotrade Investment AG	109923
Discovery S.A.	109956	ProLogis Spain XVII S.à r.l.	109929
Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l. ...	109968	Pythagoras Holding S.A.	109965
DWM Securitizations S.A.	109922	Smart International Development S.A. .	109965
EP Services	109922	Sotrimmo S.A.	109924
Ets Pierre Kess et Fils S.A.	109964	Systemsgroup S.A.	109967
Evagoras S.A.	109958	Top Travaux S.à r.l.	109945
Everest (Luxembourg) Sàrl	109924	Tourimonta Holding S.A.	109945
Fondation Amiperas	109928	United Utilities (Luxembourg) S.à.r.l. ...	109926
HK Concept S.à.r.l.	109966	Waverley S.à r.l.	109923
Hypo European S.A.	109956	WEGE S.A.	109966
International Corporate Activities S.A. .	109968	WestLB Mellon Compass Fund	109925
KoSa Funding Company S.à r.l.	109927	Ytter Design	109926
Lancaster Invest S.A.	109927	Zamak S.A.	109922
Locarlux SA	109966	Zolpan-Selco SA	109967

Zamak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle Le 2000.
R.C.S. Luxembourg B 23.878.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement le 2 juillet 2008*

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée des Actionnaires, tenue en date du 2 juillet 2008, que:

Troisième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Jean-Marc DIEDERICH de sa qualité de commissaire aux comptes, et élit en son remplaçant:

Monsieur Markus Rausch demeurant professionnellement 27, Freiherr-vom-Strasse, D-66693 Mettlach, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Marc GOEDERT de son poste d'Administrateur et nomme en son remplacement Madame Chantal GOEDERT, demeurant 19, rue d'Oetrange, L-5407 BOUS.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008114354/6914/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

EP Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 135.999.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de notre société, tenu en date du 18 août 2008, que:

Le conseil d'administration a décidé de modifier les pouvoirs de co-signature obligatoire des deux administrateurs-délégués de la société EP Services S.A.

Le conseil d'administration a décidé qu'à compter de ce jour, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, conformément à l'article 8 des statuts.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2008114358/1334/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

DWM Securitizations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 116.608.

—
Extrait du Procès-Verbal du conseil d'administration qui a eu lieu le 8 janvier 2008 au siège social

Le conseil d'administration décide de:

- ratifier le remplacement de Madame Laetitia Lucrèce Sovis, épouse Antoine en tant que représentant permanent de Domels S.à r.l. par Monsieur Flavio Claudio Marzona en date du 23 août 2007,

- ratifier le remplacement de Monsieur Flavio Claudio Marzona en tant que représentant permanent de Domels S.à r.l. par Madame Laetitia Lucrèce Sovis, épouse Antoine en date du 12 septembre 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 août 2008.
Pour DWM Securitizations S.A.
SGG Corporate Services SA
412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008114570/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Petrotrade Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 96.261.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114551/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00841. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

DB Silver IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.895.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 19 août 2008

- Les mandats des gérants de la société M. Rolf Caspers, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Werner Burg, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg sont renouvelés avec effet du 10 août 2007.

- Les mandats de M. Rolf Caspers and M. Werner Burg prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2008114548/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Waverley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.030.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 août 2008

1. La démission de M. Michael BICKFORD en tant que gérant de catégorie A a été acceptée.
2. M. Tamer AMR, administrateur de sociétés, né le 28 août 1970 à Easton, Pennsylvania (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à CH-8001 Zurich, Kirchgasse 3, a été nommé comme nouveau gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *WAVERLEY S.à r.l.*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008114563/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Everest (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 115.494.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008114564/1463/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00847. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

MW Unitexx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 138.178.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 août 2008

Il résulte des résolutions prises par l'unique actionnaire de la Société en date du 11 août 2008 que:

- Mademoiselle Candice DE BONI a démissionné de son poste de représentant permanent de la société DOMELS S.A.R.L., administrateur de la Société, en date du 13 août 2008.

- Madame Caria ALVES SILVA a été nommée représentant permanent de la société DOMELS S.A.R.L., administrateur de la Société, en date du 13 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008114567/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Sotrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 34.729.

*Extrait des résolutions
prises par le conseil d'administration du 2 juillet 2008*

- Monsieur Alain VASSEUR demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est nommé administrateur-délégué. Monsieur Vasseur est autorisé à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Certifié sincère et conforme
Pour SOTRIMMO S.A.
TRIPLE A Consulting s.a., 2, rue Millegässel, L-2156 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008114399/2298/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Babouille, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 87.980.

Concerne: Résiliation de mon statut de gérante avec effet immédiat en date du 15 juillet 2008.

Je suis au regret de vous informer que j'ai décidé de démissionner de mon statut de gérante pour la société Babouille, s.à r.l. avec effet immédiat au 15 juillet 2008.

Bettembourg, le 15 juillet 2008.

Remis en mains propres
Signature
La gérante démissionnaire

Référence de publication: 2008114401/1058/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

WestLB Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

*Extrait des Décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société
sous forme de résolution circulaire datée du 20 août 2008*

Le Conseil d'Administration a noté que Monsieur Jaime Gil-Delgado, domicilié professionnellement à 123 Velazquez, 28006 Madrid, Espagne, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société susmentionnée avec effet au 31 août 2008.

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration a décidé de coopter avec effet au 1^{er} septembre 2008, Madame Margit Timmermann, née le 11 juillet 1958 à Aachen, Allemagne, domiciliée professionnellement à Friedrichstrasse 62-80, 40217 Düsseldorf, Allemagne, en remplacement de Monsieur Jaime Gil-Delgado, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Le conseil d'Administration a décidé d'élire Madame Margit Timmermann en qualité de Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jaime Gil-Delgado avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

WestLB Mellon Compass Fund
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008114398/13/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Ytter Design, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 août 2008.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008114493/222/12.

(080132706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

United Utilities (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 161.825.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature

Notaire

Référence de publication: 2008114504/242/13.

(080132472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Parisian Property Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 102.150,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 106.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114511/242/11.

(080132409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

DB Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.398.

*Extrait des résolutions**adoptées lors de l'assemblée générale du 19 août 2008*

- Les mandats des gérants de la société M. Rolf Caspers, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Werner Burg, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg sont renouvelés.

- Les mandats de M. Rolf Caspers and M. Werner Burg prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

109927

Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour le conseil de gérance
Signatures

Référence de publication: 2008114395/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Lancaster Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.882.

—
Extrait des résolutions

adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 14 août 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat de M. Rolf Caspers est renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008114392/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

KoSa Funding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 100.688.

—
Extrait des résolutions

adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Laurent Christophe Jarny.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008114388/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Mavica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.995.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 18 juillet 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant à 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008114373/734/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Fondation Amiperas, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg G 14.

Solde comptes bancaires	01.01.2006	Solde comptes bancaires	31.12.2006
BCEE c.c.	17 711,24	BCEE c.c.	204,13
Fortis c.c.	3 787,94	Fortis c.c.	3 886,46
Dexia c.c.	2 441,62	Dexia c.c.	423,65
Dexia épargne	1 462,52	Dexia épargne	474,26
ING c.c.	3 508,10	ING c.c.	585,87
KBL c.c.	3 704,05	KBL c.c.	3 566,81
	<u>32 615,47</u>		<u>9 141,18</u>

DECOMPTE DU RESULTAT 2006

DEPENSES		RECETTES	
BCEE intérêts	7,11	KBL intérêts	9,01
Dexia intérêts	17,97	Dexia intérêts	11,74
Fortis intérêts	3,98		
ING intérêts	20,88		
Frais de banque	3,85		
Frais divers	41,25		
TOTAL	<u>95,04</u>	TOTAL	<u>20,75</u>
		PERTE DE L'EXERCICE	74,29

BILAN AU 21.12.2006

ACTIF		PASSIF	
Banques	9 141,18	Capital en début	32 615,47
Club Senior	26 708,30	Emprunt M.E.	19 708,30
Vun Dir zu Dir	3 000,00	RESULTATS DE L'EXERCICE	- 74,29
Amiperas Centrale	<u>13 400,00</u>		

109929

52 249,48

52 249,48

Vérifié le 7.2.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008115189/3943/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01632. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

ProLogis Spain XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.158.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié reçu pas Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008, LAC / 2008 / 22660, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 14 juillet 2008 référence L080101642.05, que la totalité des parts sociales de la société ProLogis Spain XVII S.à r.l. a été transféré à ProLogis European Holdings XI S.à r.l. de sorte que l'actionnaire unique de la société ProLogis Spain XVII S.à r.l. est désormais la société ProLogis European Holdings X S.à r.l.

Ce présent extrait vaut mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008115348/7241/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Marriott RHG Acquisition B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.245.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighth day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the the sole shareholder of "Marriott RHG Acquisition B.V.", a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated, organized and existing under the laws of The Netherlands, having its seat (statutaire zetel) at Amsterdam, The Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam under number 33289341, incorporated on 24 February 1997 by a notarial deed executed before M.D. van Waateringe, civil law notary in Amsterdam, The Netherlands (the "Company").

The meeting is presided by Mr Faruk Durusu, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary, Mrs Christel Damaso, corporate officer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer, Mr Karel Hendriks, financial assistant, with professional address in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

There appeared RHG Investments L.L.C., a limited liability company having its principal place of business at business at 10400 Fernwood Road, Bethesda, MD 20817-1102, United States of America, registered with the commercial register of the State of Delaware under number: 2733078 (the "Shareholder"), hereby represented by Mrs. Christel Damaso, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 August 2008.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state the followings:

I. The Shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list, signed by the appearing person(s) and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II. That 100% of the share capital of the Company is represented at the present meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholder expressly state having been duly informed beforehand;

In this respect, the Shareholder, present or duly represented, declared to waive its rights to the prior notice of the current meeting and acknowledged being sufficiently informed on the agenda, considered itself having been validly convened to the present meeting and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda mentioned hereunder.

The Shareholder also declared that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal in advance in order to allow them to examine carefully each document.

III. that it results from a certificate issued by the management of the Company on 8 August 2008 that, as at 8 August 2008, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

IV. that it further results from such certificate dated 8 August 2008 issued by the management of the Company that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the net assets of the Company would not be at least equal to the value of the share capital of the Company.

V.- that the Agenda of the meeting is the following (the "Agenda"):

1. Decision and confirmation of the transfer of the central administration (head-office), principal office and establishment of the Company (but not its seat (*statutaire zetel*) for Dutch corporate law purposes) from The Netherlands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. Confirmation that the legal personality of the Company shall continue in Luxembourg as a "société à responsabilité limitée" and in The Netherlands as a company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*);

3. Amendment of the Company's articles of association in order to adopt articles of association complying with both Luxembourg and Dutch legislation;

4. Confirmation of the share capital of the Company;

5. Confirmation of the appointment of Class A managers and Class B managers of the Company and of the Luxembourg establishment of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholder, the following resolutions have been adopted:

First resolution

The Shareholder resolves to transfer the central administration (head-office), principal office and establishment (but not its seat (*statutaire zetel*) for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management and control as well as the centre of the main interest and place of business and office of the Company from The Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as per the date of the present notarial deed. The Shareholder also resolves to reiterate and ratify to the extent necessary, the resolutions adopted by the board of managers of the Company dated 8 August 2008 and approving such transfer.

Second resolution

The Shareholder confirms and resolves, notably for the purpose of article 159 of the Luxembourg law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, that the Company's legal personality shall continue and hence that the Company shall operate in Luxembourg under the form of a *société à responsabilité limitée* but under the understanding that the Company continues to be considered under the laws of The Netherlands as a validly incorporated Dutch company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*).

Third resolution

The Shareholder resolves and hereby proceeds to an amendment of the Company's articles of association in order for such articles of association to be compliant with the laws of the Grand-duchy of Luxembourg as well as the laws of The Netherlands.

The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

Articles of association

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. the "General Meeting":

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;

d. a "General Meeting of Shareholders":

a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

e. the "Management Board":

the management board of the Company;

f. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

g. the "Distributable Equity":

the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained pursuant to the Law;

h. a "Company Body":

the Management Board or the General Meeting of Shareholders;

i. the "Law":

any applicable law or regulation.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Name, registered office and duration.

2.1 The company is a private limited liability company (the "Company") and its name is: Marriott RHG Acquisition B.V.

2.2 The seat (statutaire zetel) of the Company is in Amsterdam, The Netherlands.

2.3 The central administration (head office) of the Company, its principal place of business, and its effective place of management and control as well as the centre of its main interest are and shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are:

(a) to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise, to operate and to promote enterprises, businesses and companies and to cooperate with enterprises, businesses and companies, to acquire, to keep, to alienate or in any other manner to manage all sorts of participations and interests in other enterprises, businesses and companies, to enter into joint ventures with other enterprises, businesses and companies;

(b) to finance businesses and companies;

(c) to borrow, to lend and to raise funds, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with aforementioned activities;

(d) to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group and to third parties;

(e) to grant guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of businesses and companies with which it forms a group and on behalf of third parties;

(f) to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general and any right to or interest in registered property and items of property in general;

(g) to trade in currencies, securities and items of property in general;

(h) to develop, obtain, exploit, alienate and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial or intellectual property rights, to acquire and to grant licenses, sublicenses and similar rights of whatever name and description and if necessary, to protect rights derived from patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third parties;

(i) to engage in any way whatsoever in trading activities, including the import, export, purchase, sale, distribution and marketing of products and raw materials;

(j) to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature;

and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Art. 4. Share capital.

4.1 The authorized and issued share capital of the Company equals ninety thousand euro (EUR 90,000).

4.2 The authorized and issued share capital of the Company is divided into two hundred thousand (200,000) Shares with a nominal value of forty-five eurocents (EUR 0.45) each.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of Shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep in Luxembourg a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or

serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.4 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

5.5. Upon request, a Shareholder, a pledgee of Shares and a usufructuary of Shares shall be given free of charge a declaration of what is stated in the register with regard to the Shares registered in his name, pledged in his favour or with a usufruct in his name, respectively.

Art. 6. Issuance of Shares.

6.1 Shares shall be issued pursuant to a resolution of the General Meeting, adopted by a majority in number of the Shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary in the Grand-duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the relevant limitations prescribed by the Law and the provision of Article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting.

6.5 The provisions of Articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.6 The issue of a Share shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

6.7 The full nominal value of each Share must be fully paid upon issuance.

Art. 7. Own Shares, reduction of the issued capital.

7.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

7.2 The Company and its subsidiaries may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.3 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, but not in excess of the amount of the Distributable Equity and with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.4 The Company shall maintain a non distributable reserve up to the outstanding amount of the loans referred to in Article 7.3.

7.5 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital. Such resolution shall be adopted by a majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued share capital. The resolution to reduce the Company's issued share capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary in the Grand-duchy of Luxembourg.

7.6 The reduction of the Company's issued share capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the provisions of the Law.

7.7 The notice of a General Meeting of Shareholders at which a resolution to reduce the Company's issued share capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in The Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

8.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 9. Blocking clause (offer to co-Shareholders).

9.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 9, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by the Law to transfer his Shares to a co-Shareholder.

9.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (hereinafter: the "Offeror") shall first offer to sell such Shares to his co-Shareholders. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the Management Board shall give notice of the offer to the co-Shareholders. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (hereinafter: the "Interested Parties") must notify the Management Board within one

month after said notices from the Management Board have been sent; notifications from co-Shareholders received later shall not be taken into account. If the Company itself is a co-Shareholder, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror, subject to the provisions of the Law.

9.3 The price at which the Shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or on the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Luxembourg Trade and Companies Register. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

9.4 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

9.5 If the Interested Parties wish to purchase more Shares in the aggregate than have been offered, the Shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the Management Board referred to in Article 9.4, the Shares on offer shall be distributed among them by the Management Board, as far as possible in proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of Shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of Shares he wishes to purchase.

9.6 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Interested Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.

9.7 If it is established that none of the co-Shareholders is an Interested Party or that not all Shares put on offer shall be purchased for payment in cash, the Offeror may freely transfer the total number of the Shares on offer, and not part thereof, up to three months thereafter.

9.8 All notifications and notices referred to in this Article 9 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. Each time the Management Board receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise herein above.

9.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c. the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.

9.10 The transfer of Shares shall furthermore be subject to the transfer restrictions provided by the Law.

9.11 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to any right to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

Art. 10. Pledging of Shares and usufruct in Shares. The provisions of Article 8 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

Art. 11. Depositary receipts for Shares. The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for Shares.

Art. 12. Management Board members.

12.1 The Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager. The A manager(s) shall be elected from candidates who shall be resident of the Grand-Duchy of Luxembourg. The B manager (s) shall be elected from candidates who shall not be resident of The Netherlands. The manager(s) need not to be shareholders. The number of Management Board members shall be determined by the General Meeting. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

12.2 Management Board members are appointed by the General Meeting which sets the term of their office.

12.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting at any time ad nutum.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting.

Art. 13. Duties, Decision-making process and allocation of duties.

13.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

13.2 When adopting Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

13.3 The quorum at meetings of the Management Board shall be 2 managers present, including at least one A manager. All resolutions of the Management Board shall be adopted by a simple majority of the votes cast, provided that any

resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least an A manager. If there is a tie in voting, the decision shall be referred to the General Meeting.

13.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office and such resolution shall then have the same effect as a resolution taken at a meeting of the Management Board.

13.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board.

13.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation; conflicts of interest.

14.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any A manager or the joint signatures of an A manager and a B manager of the Company, or by the Management Board acting jointly, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 14.2.

14.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by the Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

14.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 14.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by the Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

Art. 15. Vacancy or inability to act. If a seat is vacant on the Management Board (ontstentenis) or a Management Board member is unable to perform his duties (belet), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting.

Art. 16. Financial year and annual accounts.

16.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

16.2 Annually, not later than five months after the end of the financial year, unless by reason of special circumstances this period is extended by the General Meeting by not more than six months, the Management Board shall prepare annual accounts in accordance with the provisions of the Law.

16.3 Within the same period, the Management Board shall also deposit the annual report for inspection by the Shareholders at the Company's principal office, unless not required pursuant to the Law.

16.4 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

16.5 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

16.6 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General.

16.7 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

16.8 The General Meeting may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

Art. 17. Profits and distributions.

17.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five per cent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company

17.2 The allocation of profits remaining after application of Article 17.1 shall be determined by the General Meeting. If the General Meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the adoption of the annual accounts, the profits will be reserved.

17.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

17.4 Resolutions to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company can be adopted by the General Meeting at all times under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Management Board;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim distributions is taken by the General Meeting;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

17.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

17.6 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Art. 18. General Meetings of Shareholders.

18.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held within six months after the end of the financial year.

18.2 Other General Meetings of Shareholders shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

18.3 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting of Shareholders, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting of Shareholders within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 19. Notice, agenda and venue of meetings.

19.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board. Furthermore, notice of General Meetings of Shareholders may be given by Shareholders representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital, without prejudice to the provisions of Article 18.3.

19.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

19.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 19.2.

19.4 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

19.5 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its seat. General Meetings may also be held elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

19.6 Any Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be Shareholder.

Art. 20. Admittance and rights at meetings.

20.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

20.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

20.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

20.4 The chairperson shall decide on the admittance of any other individuals to the General Meeting of Shareholders.

Art. 21. Chairperson and secretary of the meeting.

21.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by the General Meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

21.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 22. Minutes; recording of Shareholders' resolutions.

22.1 The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

22.2 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal office for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 23. Adoption of resolutions in a Meeting.

23.1 Each Share confers the right to cast one vote.

23.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital.

23.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

23.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by the Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting may only be adopted in a meeting where all the Shareholders are present or represented and such Shareholders state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting of Shareholders and declare to waive their right to such formalities and such resolution is carried by unanimous vote.

23.5 In the General Meeting of Shareholders, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a subsidiary, nor for any Share for which the Company or a subsidiary holds the depositary receipts.

Art. 24. Adoption of resolutions without holding meetings.

24.1 Resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting of Shareholders, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 20.3 shall apply by analogy.

24.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 22.2.

Art. 25. Amendment of the Articles of Association. The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting of Shareholders, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting.

Art. 26. Dissolution and liquidation.

26.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting adopted by a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary in the Grand-duchy of Luxembourg. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting of Shareholders, this must be stated in the notice of such meeting.

26.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

26.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

26.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

26.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Art. 27. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Fourth resolution

The Shareholder state that the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which continues to own all its assets and is obliged by all its liabilities and commitments.

The Shareholder also state that:

(i) as per the abovementioned certificate of the management of the Company, the net assets of the Company are at least equal to the value of the issued share capital of the Company;

(ii) that the authorized and issued share capital of the Company equals ninety thousand euro (EUR 90,000) and is divided into two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of forty-five eurocents (EUR 0.45) each.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to:

(i) confirm the appointment of the following persons as A managers of the Company for an unlimited period:

(a) Mr Karel Hendriks, financial assistant, born in Ottersum on 23 September 1954, with professional address at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg; and

(b) Mrs Christel Damaso, corporate officer, born on 24 July 1978 in Luxembourg, with professional address at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg

(ii) confirm the appointment of the following persons as B managers of the Company for an unlimited period::

(a) Mr Michel Miserez, company director, born on 12 April 1965 in Gent, with address at Friedrichstrasse 35, Kronweg 61416, Frankfurt, Germany; and

(b) Mr. Reiner Sachau, company director, born on 28 March 1962 in Germany, residing at Feuerbachstrasse 14, 60325 Frankfurt, Germany.

(iii) to confirm the establishment of the Company at 102 rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The Company has been subject to capital duty in the Netherlands, an EU Member State, and therefore no Luxembourg capital duty shall be due on this transfer of the place of effective management from the Netherlands to Luxembourg. Reference is made to article 3 (2) of the Law of 29th December 1971.

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (€ 1,300.00).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Marriott RHG acquisition B.V.", une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège (statutaire zetel) à Rotterdam, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 33289341 et constituée en date du 24 février 1997 par acte notarié signé par devant M.D. van Waateringe, notaire de résidence à Amsterdam, Pays-Bas (la «Société»),

L'assemblée est présidée par M. Faruk Durusu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mme Christel Damaso, gérante de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et l'assemblée élit comme scrutateur M. Karel Hendriks, assistant financier, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu RHG Investments L.L.C., une société à responsabilité limitée ayant son principal siège d'activité à 10400 Fernwood Road, Bethesda, MD 20817-1102, Etats-unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro: 2733078 (l'«Associé») ici représentée par Mme Christel Damaso, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 août 2008.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste signée par le comparant et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II. Que 100% du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé,

A cet égard, l'Associé, présent ou représenté, a déclaré renoncer à son droit de convocation préalable relative à la présente réunion et reconnu avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, s'est considéré comme ayant été valablement convoqué à la présente réunion et a partant accepté de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour mentionné ci-dessous.

L'Associé a également déclaré que toute la documentation produite lors de la réunion avait été mise à sa disposition suffisamment en avance afin de lui permettre de l'examiner attentivement.

III. qu'il résulte du certificat émis par l'organe de gestion de la Société le 8 août 2008 que, au 8 août 2008, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit certificat, après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration des parties comparantes et le notaire, restera annexé au présent acte et sera enregistré au même moment auprès des autorités compétentes,

IV. qu'il résulte par ailleurs dudit certificat daté du 8 août 2008 émis par l'organe de gestion de la Société qu'aucun changement matériel n'est intervenu dans les activités de la Société qui entraînerait que l'actif net de la Société ne soit pas au moins égal à la valeur du capital social de la Société.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (l'«Ordre du Jour»):

1. Décision et confirmation du transfert de l'administration centrale, principal établissement, principal siège et établissement de la Société (mais non du siège (statutaire zetel) au sens du droit des sociétés néerlandais), des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Confirmation que la personnalité juridique de la société continuera au Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée et aux Pays-Bas en tant que société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid);

3. Modification des statuts de la Société en vue de l'adoption de statuts conformes à la fois à la législation luxembourgeoise et néerlandaise;

4. Confirmation du capital social de la Société;

5. Confirmation de la nomination de gérants de Classe A et de gérants de Classe B de la société et de l'établissement de la société à Luxembourg; et

6. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé décide de transférer l'administration centrale, le principal siège et établissement (mais non du siège (statutaire zetel) au sens du droit des sociétés néerlandais) ainsi que le siège de direction effective et de contrôle mais aussi du centre des intérêts principaux et lieu d'affaire et d'établissement de la Société des Pays-Bas vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte notarié. L'Associé décide également de réitérer et ratifier, autant que de besoin, les résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société daté du 8 août 2008 et approuvant un tel transfert.

Deuxième résolution

L'Associé confirme et décide, notamment pour les besoins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, que la personnalité juridique de la société continuera et donc que la société devra opérer au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée mais avec la compréhension que la Société continue d'être considérée par le droit des Pays-Bas comme une société néerlandaise à responsabilité limitée valablement constituée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Troisième résolution

L'Associé décide de procéder par le présent acte à une modification des statuts de la Société afin de mettre ses articles en conformité avec la législation luxembourgeoise ainsi que la législation néerlandaise.

Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans ces statuts on entend par:

a. une «Part Sociale»:

une Part Sociale dans le capital de la Société;

b. un «Associé»;

le détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;

c. l'«Assemblée Générale»:

l'organe de la Société constitué par les Associés ayant droit de vote;

d. une «Assemblée Générale des Associés»:

une réunion des Associés et autres ayant le droit d'assister aux assemblées des Associés;

e. la «Gérance»:

le conseil de gérance de la Société;

f. «par écrit»:

un courrier, fax ou e-mail, ou un message transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu par écrit à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec certitude;

g. les «Fonds Propres Distribuables»:

la partie des fonds propres de la Société qui excède le capital souscrit augmentée des réserves qui doivent être maintenues conformément à la Loi;

h. un «Organe de la Société»:

le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale des Associés.

i. la «Loi»:

Toute loi ou règlement applicable.

1.2 Les références aux articles font référence aux articles qui font partie de ces statuts, sauf indication spécifique contraire.

Art. 2. Dénomination, siège social et durée.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée (la «Société») dont la dénomination est: Marriott RHG Acquisition B.V..

2.2 Le siège (statutaire zetel) de la Société est fixé à Amsterdam, Pays-Bas.

2.3 L'administration centrale (head office) de la Société, son principal établissement et son principal lieu de direction effective et de contrôle mais aussi le lieu de ses intérêts principaux sont et doivent être situés à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de:

a. constituer, participer sous quelque forme que ce soit, gérer, contrôler, exploiter et promouvoir des entreprises, des branches d'activités et des sociétés et coopérer avec des entreprises, des branches d'activités et des sociétés, acquérir, conserver, vendre ou autrement dit, gérer toutes sortes d'apport et d'intérêts dans d'autres entreprises, branches d'activités et sociétés, créer une entreprise commune avec d'autres entreprises, branches d'activités, et sociétés.

b. financer des branches d'activités et des sociétés;

c. emprunter, prêter, et se procurer des capitaux y compris par voie d'offre publique, y compris l'émission d'obligations, de billets à ordre, tous autres titres ou titres de créances, et signer des contrats en relation avec les activités susmentionnées;

d. fournir des conseils et services à des branches d'activités ou sociétés avec lesquels la Société forme un groupe et à des tiers;

e. fournir des sûretés et des garanties, engager la Société et gager ses actifs pour couvrir les dettes de branches ou de sociétés avec qui la Société forme un groupe et pour le compte de titres;

f. acquérir, vendre, gérer et exploiter des titres de propriétés et tous droits de propriété en général;

g. commercer en monnaies, obligations, et tous droits de propriété en général;

h. développer, obtenir, exploiter, et exercer le commerce dans les secteurs des brevets d'invention, les marques, les licences, le savoir-faire et tous autres droits de propriété intellectuelle;

i. exercer toutes activités commerciales, incluant l'import-export, achat, vente, distribution, marketing des produits et des matières premières.

j. exercer toute activité de nature industrielle, financière ou commerciale et tout ce qui est en relation avec ce qui précède ou peut y contribuer, dans un sens le plus large.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social autorisé et souscrit de la Société s'élève à quatre-vingt dix mille euros (90.000.- EUR).

4.2 Le capital social autorisé et souscrit de la Société est divisé en deux cent mille (200.000.-) Parts Sociales d'une valeur nominale de quarante cent eurocents (0,45 EUR) chacune.

4.3 Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Il ne sera pas émis de certificats de Parts Sociales.

Art. 5. Registre des Associés.

5.1 Chaque Associé, créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer par écrit à la Société son adresse.

5.2 La Gérance tient un registre au Luxembourg dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis leurs Parts Sociales, la date de la reconnaissance ou de la notification ainsi que le montant pour lequel chacune des Parts Sociales est libérée avec mention du fait que toutes les Parts Sociales sont libérées.

5.3 Le registre des Associés sera tenu à jour régulièrement. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes qui ont le pouvoir de représenter la Société.

5.4 La Gérance tient le registre à disposition au principal établissement de la Société au Luxembourg où il peut être consulté par les Associés.

5.5 Seront remis, à la demande de chaque Associé, créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales, et ce gratuitement, une déclaration contenant le nombre de Parts Sociales respectivement inscrit à son actif, gagé en sa faveur ou avec un usufruit en son nom.

Art. 6. Emission de Parts Sociales.

6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit de la Société.

La décision d'émettre des Parts Sociales requiert la signature d'un acte notarié au Grand-duché de Luxembourg.

6.2 Une décision d'émission de Parts Sociales doit stipuler le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 Lors de l'émission de Parts Sociales, chaque Associé a un droit préférentiel au prorata du montant nominal total de ses Parts Sociales, sous réserve des limitations prévues par la Loi et l'article 6.4.

6.4 Le droit préférentiel peut être limité ou exclu par décision de l'Assemblée Générale, avant chaque émission de Parts Sociales.

6.5 Les dispositions des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliquent par analogie au droit de souscrire des Parts Sociales, mais non à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé antérieurement.

6.6 L'émission d'une Part Sociale requiert par ailleurs un acte notarié, devant notaire aux Pays-Bas, dans lequel les parties en causes dans le cadre de ladite émission seront parties.

6.7 Lors de l'émission de chaque Part Sociale le montant nominal doit être libéré intégralement.

Art. 7. Parts Sociales propres, réduction du capital souscrit.

7.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, la Société ne pourra pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

7.2 La Société et ses filiales pourront acquérir des Parts Sociales propres intégralement libérées ou des certificats de dépôt de telles Parts Sociales, sous réserve du respect des dispositions de la Loi.

7.3 La Société peut consentir des prêts en vue de la souscription ou de l'acquisition des Parts Sociales dans la limite du montant des Fonds Propres Distribuables et également dans les limites prévues par la Loi.

7.4 La Société devra maintenir une réserve non distribuable dont le montant sera égal au montant maximum des prêts auxquels il est fait référence à l'article 7.3.

7.5 L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital souscrit de la Société. La décision de réduire le capital social souscrit de la Société doit être prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital social souscrit de la Société. La décision de réduire le capital souscrit de la Société requiert l'exécution d'un acte notarié passé par devant notaire au Grand-duché de Luxembourg.

7.6 La réduction du capital souscrit de la Société s'effectue conformément et dans les limites des dispositions de la Loi.

7.7 La convocation de l'Assemblée Générale des Associés, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital, devra mentionner l'objectif poursuivi par la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions mentionnées dans ces Statuts portant sur une proposition de modification des Statuts sont applicables, par analogie.

Art. 8. Transfert des Parts Sociales.

8.1 Le transfert de toute Part Sociale ou de tout droit réel grevant une Part Sociale requiert un acte notarié passé par devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées sont parties.

8.2 A l'exception du cas où la Société est elle-même partie à l'acte juridique, les droits attachés à toute Part Sociale ne pourront être exercés qu'après la reconnaissance du transfert concerné par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 9. Restrictions au transfert de Parts Sociales (offre aux co-Associés).

9.1 Le transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux dispositions prévues ci-après à l'Article 9, à moins que (i) tous les autres Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour le transfert concerné, laquelle approbation est alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un co-Associé.

9.2 Un Associé qui désire céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après: «l'Offrant») offrira à la vente d'abord ses Parts Sociales à ses co-Associés. Une telle offre sera effectuée par l'Offrant par notification écrite adressée à la Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder. Dans un délai de deux semaines à compter de la réception de cette notification, la Gérance notifiera l'offre aux co-Associés. Les co-Associés intéressés par l'achat d'une ou plusieurs des Parts Sociales offertes (ci-après: les «Intéressés») doivent le notifier à la Gérance dans un délai d'un mois à compter de l'envoi des notifications susmentionnées; passé ce délai, toute notification reçue des co-Associés ne pourra être prise en considération. Si la Société, elle-même, est co-Associée, elle ne pourra agir en tant qu'Intéressée qu'avec le consentement de l'Offrant, sous réserve des dispositions de la Loi.

9.3 Le prix auquel les Parts Sociales offertes peuvent être acquises par les Intéressés sera fixé d'un commun accord entre l'Offrant et les Intéressés ou par un ou plusieurs experts désigné(s) par eux. S'ils ne trouvent pas d'accord sur le

prix ou le(s) expert(s), le cas échéant, le prix devra être fixé par un ou plusieurs experts indépendant(s), désigné(s) à la requête d'une ou plusieurs des parties concernées, par le Président du Registre de Commerce de Luxembourg. Si un expert est désigné, il devra être autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et devra obtenir toute information utile pour la détermination du prix.

9.4 Dans un délai d'un mois à compter de la détermination du prix, les Intéressés devront notifier à la Gérance le nombre de Parts Sociales offertes qu'ils désirent acquérir. Un Intéressé qui n'aurait pas procédé à la notification dans le délai précité, ne sera plus considéré comme tel. Une fois que la notification telle que visée précédemment aura été effectuée, un Intéressé ne pourra se retirer qu'avec l'approbation des autres Intéressés.

9.5 Si les Intéressés souhaitent acquérir davantage de Parts Sociales que le nombre total de Parts Sociales offertes, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux. Les Intéressés détermineront la répartition d'un commun accord. S'ils ne trouvent pas d'accord sur la répartition dans un délai de deux semaines à compter de la notification à la Gérance, telle que visée à l'Article 9.4, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux par la Gérance, dans la mesure du possible au pro rata du montant nominal total des Parts Sociales détenues par chaque Intéressé au jour de cette répartition. Toutefois, le nombre de Parts Sociales offertes attribuées à un Intéressé ne pourra excéder le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acquérir.

9.6 L'Offrant est autorisé à se retirer pendant un mois à compter du jour où il a été informé du/des Parties Intéressé(s) au(x)quel(s) il peut vendre toutes les Parts Sociales offertes ainsi que du prix de ladite vente.

9.7 S'il est établi qu'aucun co-Associé est un Intéressé ou que toutes les Parts Sociales offertes ne sont pas achetées en numéraire, l'Offrant pourra librement transférer le nombre total, et non une partie, des Parts Sociales offertes pendant une période de 3 mois.

9.8 Toutes les notifications et documents visés au présent Article 9 devront être communiqués par lettre recommandée ou contre accusé de réception. Une copie de toute notification ou document reçu(e) par la Gérance devra immédiatement être transmise à l'Offrant et à tous les Intéressés (à l'exception de l'expéditeur), sauf stipulation contraire ci-dessus.

9.9 Tous les frais liés à la nomination d'experts et à la détermination du prix par ceux-ci sont à charge de:

- a. l'Offrant, si celui-ci retire son offre;
- b. l'Offrant et les acquéreurs à parité, si les Parts Sociales ont été acquises par un ou plusieurs Intéressés, étant entendu que chaque acquéreur contribuera aux frais au prorata du nombre de Parts Sociales acquises par lui;
- c. la Société, si l'offre n'a pas été acceptée en tout ou partie.

9.10 Le transfert des Parts Sociales doit, en outre, répondre aux exigences requises par les dispositions de la Loi afférentes au transfert.

9.11 Les paragraphes précédents de cet article 9 s'appliquent à tout droit de souscription des Parts Sociales ainsi qu'à tout droit résultant des Parts Sociales et droit préférentiel.

Art. 10. Droit de nantissement et usufruit sur Parts Sociales. Les dispositions de l'article 8 s'appliquent également à la création d'un nantissement sur des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur les Parts Sociales. Le nantissement des Parts Sociales, la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale sont, par ailleurs, soumis aux dispositions afférentes de la Loi.

Art. 11. Certificats de dépôt des Parts Sociales. La Société ne participe pas à l'émission de certificats de dépôt de ses Parts Sociales.

Art. 12. Gérance.

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Les gérants A seront nommés parmi des candidats résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Les gérants B seront nommés parmi des candidats non résidents des Pays-Bas. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Le nombre de gérants doit être déterminé par l'Assemblée Générale. Ces gérants peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

12.2 Les gérants seront nommés par l'Assemblée Générale qui fixera le terme de leur mandat.

12.3 Chacun des gérants pourra à tout moment être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale ad nutum.

12.4 L'Assemblée Générale a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des gérants.

Art. 13. Fonctions de la Gérance, procédure de décision et répartition des fonctions.

13.1 La Gérance est chargée de la gestion de la Société.

13.2 Chacun des gérants dispose d'un droit de vote à l'occasion des décisions prises par la Gérance.

13.3 Le quorum de présence aux réunions de la Gérance doit être de 2 gérants présents, dont au moins 1 gérant A. Toutes les décisions de la Gérance sont prises à la majorité simple des votes, étant entendu que chaque décision n'est valablement prise qu'à la condition qu'elle soit approuvée par au moins un gérant A. En cas de partage des votes, la décision revient à l'Assemblée Générale.

13.4 Les décisions de la Gérance peuvent également être prises en dehors des réunions de la Gérance, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à chacun des gérants en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption de telles décisions s'effectuera par des déclarations écrites

émanant de tous les gérants alors en fonction, et de telles décisions auront les mêmes effets que les décisions prises dans une réunion de la Gérance.

13.5 Les décisions de la Gérance seront enregistrées dans un registre tenu par la Gérance.

13.6 La Gérance pourra fixer des règles supplémentaires au sujet de la procédure de décision en son sein et de sa méthode de travail. Dans ce cadre, la Gérance pourra déterminer, entre autres, les missions assignées particulièrement à chacun des gérants. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider que ces règles et répartitions des fonctions soient fixées par écrit et que ces règles et répartitions de fonctions soient soumises à son approbation.

Art. 14. Représentation; conflits d'intérêt.

14.1 La Société sera liée en toutes circonstances, vis- vis des tiers, par la signature individuelle d'un gérant A ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la Société ou de la signature conjointe de la Gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément à l'Article 14.2.

14.2 La Gérance pourra confier à des mandataires spéciaux des pouvoirs de représentation limités et spécifiques de la Société. Chacun d'eux représentera la Société dans les limites fixées par leur mandat. Leurs titres seront déterminés par la Gérance. Ces mandataires pourront être inscrits auprès du Registre du Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation. Le pouvoir de représentation d'un mandataire nommé comme indiqué ci-dessus ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et le mandataire ou un ou plusieurs membres de la Gérance.

14.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs gérants, les dispositions de l'article 14.1 s'appliquent intégralement à moins que l'Assemblée Générale n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes aux fins de représentation de la Société au cas particulier ou plus généralement en cas de conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de la Loi. Une décision de la Gérance approuvant une opération impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs gérants agissant en leur nom propre, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale, mais le défaut d'une telle approbation n'affectera pas la capacité de représentation de la Gérance ou des gérants.

Art. 15. Absence ou empêchement. En cas de vacance d'un poste de la Gérance (ontstentenis) ou un membre de la Gérance est dans l'incapacité de remplir ses obligations (belet), les autres membres de la Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société. En cas de vacance de tous les gérants ou en cas d'empêchement de tous les gérants ou du gérant unique, le cas échéant, de remplir leurs obligations, l'Assemblée Générale désignera une personne qui sera temporairement en charge de la gestion de la Société.

Art. 16. Exercice social et comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

16.2 Annuellement, pas plus tard que cinq mois après la fin de l'exercice social, ou en raison de circonstances spécifiques pas plus tard que six mois après la fin de l'exercice social lorsque l'Assemblée Générale en aura décidé ainsi, la Gérance établira les comptes annuels en conformité avec les dispositions de la Loi.

16.3 Dans les mêmes délais, la Gérance doit également déposer le rapport annuel pour inspection par les Associés au siège de la Société, à moins que ce ne soit pas requis par la Loi.

16.4 Les comptes annuels consistent en un bilan, un compte de pertes et profits et des annexes.

16.5 Les comptes annuels sont signés par les gérants. S'il manque la signature d'un ou plusieurs d'entre eux, il en est fait mention avec explications à l'appui.

16.6 La Société pourra, et si la Loi l'y contraint, devra nommer un comptable afin de vérifier les comptes annuels. Une telle nomination appartient à l'Assemblée Générale des Associés.

16.7 L'Assemblée Générale arrête les comptes annuels.

16.8 L'Assemblée Générale peut donner décharge pleine et entière ou décharge partielle aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

Art. 17. Bénéfices et distributions.

17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices réalisés lors d'un exercice social, sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société et affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

17.2 La distribution des bénéfices restants interviendra sur décision de l'Assemblée Générale après application de l'article 17.1. Si l'Assemblée Générale ne prend pas de résolutions en vue d'allouer les profits avant ou au plus tard immédiatement suite à l'arrêté des comptes, les profits seront reportés.

17.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet.

17.4 L'Assemblée Générale peut en tout temps décider de procéder à des distributions de dividendes intérimaires ou sur des Parts Sociales imputées sur toute réserve de la Société, sous les conditions suivantes:

(i) un état des comptes, un inventaire ou rapport est établi par la Gérance;

(ii) l'état des comptes, l'inventaire ou rapport établit que les fonds suffisent à une distribution; ceci signifie que le montant distribué ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentée des profits reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et sommes allouées à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'Assemblée Générale;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

17.5 Les distributions sur des Parts Sociales seront mises en paiement immédiatement après la décision de distribution, sauf si la décision a fixé une autre date.

17.6 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société dans son capital ne seront pas prises en considération.

Art. 18. Assemblées Générales des Associés.

18.1 L'Assemblée Générale annuelle des Associés sera tenue dans un délai de six mois à compter de la fin de l'exercice social.

18.2 D'autres Assemblées Générales des Associés seront tenues aussi souvent que la Gérance le juge nécessaire.

18.3 Les Associés représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit de la Société auront le droit de demander à la Gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines la Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'Assemblée Générale des Associés de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 19. Convocation, ordre du jour et lieu des assemblées.

19.1 Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par la Gérance. De plus, convocation aux Assemblées Générales des Associés pourra être donnée par les Associés représentant au total au moins la moitié du capital social de la Société, sans préjudice des dispositions de l'article 18.3.

19.2 La convocation sera faite au plus tard le quinzième jour précédent la date de réunion de l'assemblée.

19.3 La convocation fera mention des sujets à débattre. Les sujets non spécifiés dans la convocation peuvent être envoyés à une date ultérieure dans le respect toutefois des termes de l'article 19.2.

19.4 La convocation se fait par des lettres de convocation adressées aux adresses des Associés, telles qu'indiquées dans le registre des Associés.

19.5 Les Assemblées Générales des Associés seront tenues dans la commune où la Société a son siège. Les assemblées générales pourront se tenir ailleurs, mais dans ce cas les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être prises que si le capital souscrit de la Société est intégralement représenté.

19.6 Tout associé, peut prendre part à toute Assemblée Générale des Associés en désignant par un écrit, ou un fax, télégramme, moyen électronique ou tout autre moyen de télécommunication, une autre personne qui n'est pas associée.

Art. 20. Accès et droits de réunion.

20.1 Tout Associé est habilité à assister à l'Assemblée Générale des Associés, à y prendre la parole et à y exercer son droit de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

20.2 Chaque personne ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée pourra déterminer si la feuille de présence devra également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

20.3 Les gérants ont, en tant que tels, voix consultative à l'Assemblée Générale des Associés.

20.4 Le président décidera de l'admission de toute autre personne à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 21. Président et secrétaire de l'assemblée.

21.1 Le président de l'Assemblée Générale sera désigné par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée, à la majorité des voix exprimées. Jusqu'à cette désignation, un gérant aura la qualité de président, ou, si aucun gérant n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée agira en qualité de président de l'assemblée.

21.2 Le président de l'assemblée désignera avant l'assemblée générale un secrétaire.

Art. 22. Procès-verbaux; registre des décisions des Associés.

22.1 Le secrétaire de l'Assemblée Générale des Associés doit s'assurer que la gérance reçoive le texte des résolutions adoptées aussitôt que possible après la tenue de l'assemblée. Les termes des procès-verbaux seront arrêtés par le président et le secrétaire et signés par eux à cet effet.

22.2 La Gérance doit conserver les procès-verbaux de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés. Si la Gérance n'est pas représentée à l'assemblée, le président de l'assemblée fournit, ou au nom du président de l'assemblée est fourni, à la Gérance une copie des décisions prises dans les meilleurs délais suivants l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la Société où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande de tout Associé, une copie ou extrait des registres lui sera transmise.

Art. 23. Procédure de décision en assemblée.

23.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

23.2 Pour autant que ni la Loi ni les présents statuts ne prévoient d'autres dispositions, les décisions de l'Assemblée Générale seront toutes prises à la majorité des voix exprimées, cette majorité devant représenter au moins la moitié du capital social souscrit de la Société.

23.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

23.4 Si les principes posés par la Loi ou les présents statuts relatifs à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales des Associés ne sont pas observés, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être adoptées que si, lors de cette Assemblée Générale tous les Associés sont présents ou représentés et que ces Associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Associés et déclarent renoncer à leur droits quant aux formalités de convocation et la décision est prise à l'unanimité.

23.5 Le droit de vote afférent aux Parts Sociales détenues par la Société ou une filiale ainsi que celui afférent aux Parts Sociales pour lesquelles la Société ou sa filiale détient des certificats de dépôt, ne pourra pas être exercé, lors de l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 24. Adoption de décisions sans la tenue d'assemblée.

24.1 Les décisions de l'Assemblée Générale peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une Assemblée Générale des Associés ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. Les dispositions de l'article 20.3 sont applicables par analogie.

24.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées à la Gérance par écrit. La Gérance prend note des décisions prises et ajoute ces procès-verbaux dans le registre visé à l'article 22.2.

Art. 25. Modification des statuts. L'Assemblée Générale est habilitée à modifier ces statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital souscrit de la Société. La décision de modifier les statuts requiert la signature d'un acte notarié. Si lors d'une Assemblée Générale des Associés, une proposition de modification des statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée. Un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, devra en même temps être déposée au principal établissement de la Société où elle pourra être consultée par les Associés, ceci jusqu'à la tenue de l'assemblée.

Art. 26. Dissolution et liquidation.

26.1 La Société pourra être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale prise à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La décision de dissoudre la Société requiert un acte notarié au Grand-duché de Luxembourg. S'il est présenté à l'Assemblée Générale des Associés une proposition de dissolution de la Société, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée.

26.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les gérants seront chargés de la liquidation des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

26.3 Pendant la liquidation les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

26.4 Le reliquat disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata du montant nominal global des Parts Sociales que chacun détient.

26.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions de la Loi.

Art. 27. Disposition générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé déclare que les actifs et passifs de la Société, sans exception, demeurent dans leur entièreté la propriété de la Société, laquelle continue de détenir tous ses actifs et d'être tenue de tous ses engagement ou obligations.

L'Associé déclare également, que:

(i) tel qu'il ressort du certificat prémentionné de l'organe de gestion de la Société, l'actif net de la Société est au moins égal à la valeur du capital social de la Société;

(ii) que le capital social autorisé et souscrit de la Société s'élève à quatre vingt dix mille euros (90.000,- EUR) et est divisé en deux cent mille (200.000,-) Parts Sociales d'une valeur nominale de quarante cinq eurocents (0,45 EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé décide de:

(i) confirmer la nomination des personnes suivantes en tant que gérants A de la Société pour une période illimitée:

(a) M. Karel Hendriks, assistant financier, né à Ottersum le 23 septembre 1954, demeurant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

(b) Mlle Christel Damaso, gérante de sociétés, née le 24 juillet 1978 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

(ii) confirmer la nomination des personnes suivantes en tant que gérants B de la Société pour une période illimitée:

(a) M. Michel Miserez, gérant de sociétés, né le 12 avril 1965 à Gand, demeurant à Friedrichstrasse 35, Kronweg 61416, Francfort, Allemagne; et

(b) M. Reiner Sachau, gérant de sociétés, né le 28 mars 1962 en Allemagne, demeurant à Feuerbachstrasse 14, 60325 Francfort, Allemagne.

(iii) confirmer l'établissement de la Société au L-2124 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, 102 rue des Ma-raîchers.

Estimation des coûts

La société a été sujette à taxation aux Pays-Bas, un Etat membre de l'Union européenne, et dès lors aucune taxation luxembourgeoise ne sera due en raison de ce transfert du lieu de gestion effective des Pays-Bas vers le Luxembourg. Référence est faite à l'article 3 (2) de la loi du 29 Décembre 1971.

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève à approximativement mille trois cents Euros (1.300,00 €).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte nous notaire.

Signé: F. DURUSU, C. DAMASO, K. HENDRIKS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 août 2008, Relation: MER / 2008 / 1366. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 août 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008114906/243/884.

(080133254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Tourimonta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.516.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115074/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00828. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Top Travaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.246.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean BILLA, gestionnaire technique, né à Montegnée, (Belgique), le 17 mars 1962, demeurant à B-4820 Dison, 105, rue Léopold.

2) Monsieur Alain Georges BOLLINNE, délégué commercial, né à Montegnée, (Belgique), le 19 janvier 1959, demeurant à B-4210 Burdinne, 11, rue du Sart,

ici représenté par Monsieur Dominique NEUVILLE, consultant, demeurant à B-4000 Liège, 32, rue de Serbie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TOP TRAVAUX S.à r.l.", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de construction et la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Strassen, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (18.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Jean BILLA, gestionnaire technique, demeurant à B-4820 Dison, 105, rue du Léopold, (Belgique), cent trente parts sociales,	130
2) Monsieur Alain Georges BOLLINNE, délégué commercial, demeurant à B-4210 Burdinne, 11, rue du Sart, (Belgique), cinquante parts sociales,	50
Total: cent quatre-vingts parts sociales,	180

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Libération de parts sociales

- les cinquante (50) parts sociales souscrites par Monsieur Alain Georges BOLLINNE, préqualifié, ont été libérées moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de cinq mille euros (5.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;

- les cent trente (130) parts sociales souscrites par Monsieur Jean BILLA, préqualifié, ont été libérées intégralement moyennant apport du véhicule de la marque DACIA, Logan MCV Laureate 1.5dCi, numéro de châssis UU1KSDEKJ39796719 et immatriculée VUE 675; la preuve que Monsieur Jean BILLA est propriétaire du véhicule apporté a été donnée au notaire instrumentant par la présentation du certificat d'immatriculation et de la facture relative; et

Jean BILLA s'engage à faire immatriculer le prédit véhicule au nom de la société "TOP TRAVAUX S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
2. L'assemblée désigne Monsieur Jean BILLA, gestionnaire technique, né à Montégnee, (Belgique), le 17 mars 1962, demeurant à B-4820 Dison, 105, rue Léopold, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BILLA - NEUVILLE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2008, Relation GRE/2008/3526. — Reçu quatre-vingt-dix euros 0,5%: 90,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114909/231/121.

(080133257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

All Road Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.530.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ALL ROAD MANAGEMENT S.A R.L.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.530, constituée suivant acte reçu le 15 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2033 du 19 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.363.700,- (deux millions trois cent soixante-trois mille sept cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 2.376.200,- (deux millions trois cent soixante-seize mille deux cents Euros) par l'émission de 94.548 (quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature de parts sociales.

3.- Acceptation par les gérants de ALL ROAD MANAGEMENT S.A.R.L..

4.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 2.363.700,- (deux millions trois cent soixante-trois mille sept cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) à EUR 2.376.200,- (deux millions trois cent soixante-seize mille deux cents Euros) par l'émission de 94.548 (quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, intégralement libérées par l'apport réalisé en nature de parts sociales d'une société ayant son siège social établi dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre à la souscription des 94.548 (quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante-huit) parts sociales nouvelles:

Monsieur Nicolas TODT, entrepreneur, demeurant à CH-1393 Bellevue 301, route de Lausanne.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes le souscripteur prénommé, ici représenté par Monsieur Hubert JANSSEN, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

lequel a déclaré souscrire les 94.548 (quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante-huit) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit, consistant en:

500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 600,- (six cents Euros) chacune, de la société à responsabilité limitée de droit français "ARM France", ayant son siège social à F-92340 Bourg La Reine (France), 25, avenue de la République, représentant 100% du capital de la dite société. Cet apport étant évalué à EUR 2.600.000,- (deux millions six cent mille Euros), une soultte de EUR 236.300,- (deux cent trente six mille trois cents Euros) est versée au souscripteur prénommé.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, son bilan récent et une déclaration émise par le gérant

de la société apportée, attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

L'apporteur-souscripteur prénommé, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- le transfert des parts sociales sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir le Grand-duché de Luxembourg et la France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Monsieur Nicolas TODT, prénommé, gérant de catégorie A et Monsieur Olivier LIEGEOIS demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de catégorie B, de la société ALL ROAD MANAGEMENT S.A R.L., ici représentés par Monsieur Hubert JANSSEN, également prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Messieurs Nicolas TODT et Olivier LIEGEOIS, prénommés, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 2.376.200,- (deux millions trois cent soixante-seize mille deux cents Euros), représenté par 95.048 (quatre-vingt-quinze mille et quatante-huit) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune."

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'apport de la totalité des parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quatre mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008, Relation LAC/2008/32141. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008114897/211/102.

(080133618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.271.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-16876,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, by virtue of a proxy, given on the eleventh day of August 2008,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Managers together with one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A L.P., as aforementioned, for a total price of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:
 - Mr. Robert Friedman, Senior Managing Director, born in New-York (United States of America), on 19 March 1943, residing at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America; and
 - Mr. Michael A Puglisi, Director, born in Paris, France, on 14 October 1950, residing at 65, Larchmont Avenue, Larchmont, NY 10538, United States of America.
3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:
 - Mr. Aidan J. Foley, manager, born in Waterford (Ireland), on 8 December 1976, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and
 - Mr. Jean-Claude Koch, manager, born in Luxembourg, on 25 April 1952, residing at 11, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-16876,

dûment représenté par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le onze août 2008,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon ordinaire, sans profiter de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "Gérant de classe A" et "Gérant de classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un "Gérant de classe A" et un "Gérant de classe B".

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A L.P., susmentionnée, pour un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.000.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mr. Robert Friedman, Senior Managing Director, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 mars 1943, domicilié au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Monsieur Michael A Puglisi, Director, né à Paris, France, le 14 October 1950, domicilié au 65, Larchmont Avenue, Larchmont, NY 10538, Etats-Unis d'Amérique.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Aidan J. Foley, gérant, né à Waterford (Irlande), le 8 décembre 1976, ayant son domicile professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et
 - Monsieur Jean-Claude Koch, gérant, né à Luxembourg, le 25 avril 1952, domicilié au 11, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. Relation: LAC/2008/34039. - Reçu soixante-sept euros huit cents (0,50% = 67,08.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114859/242/338.

(080133640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Bois Concept RD Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 111.730.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115110/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10774. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Audaxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 66.880.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115111/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10777. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Discovery S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.991.

Le bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115105/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00806. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Hypo European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.723.

Im Jahre zweitausendacht, den fünften August.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft "HYPO EUROPEAN S.A.", mit Sitz in L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, numero RCS B102723,

gegründet unter der Bezeichnung "MARKTINVEST LUX S.A." zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 17. August 2004, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1135 vom 11. November 2004,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Gerd BAUM, Kaufmann, wohnhaft in D-57610 Altenkirchen (Deutschland), Im Schleedorn, 20.

Zum Sekretär wird Herr Mike KIRSCH, Privatbeamter, wohnhaft in Bivels, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Hermann-Josef LENZ, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros "ne varietur" paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle;
- Rücktritt des Kommissars und Ernennung von Hermann-Josef Lenz als neuer Kommissar.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle zu verlegen und somit den ersten Absatz des zweiten Artikels wie folgt zu verändern:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Entlassung mit sofortiger Wirkung der anonymen Gesellschaft "TREULUX II DEUTSCHLUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A.", mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange als Kommissar der Gesellschaft und ernennt zum neuen Kommissar Herrn Hermann-Josef LENZ, Bilanzbuchhalter, geboren am 16. Mai 1955 in Winterspelt-Eigelscheid, (Deutschland), wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82, und dies für die Dauer von 6 Jahren.

Die Generalversammlung erteilt den Vorgenannten Entlast für ihr Mandat.

Kosten

Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf siebenhundert (700) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Baum, Kirsch, Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2008. Relation: DIE / 2008 / 7176. — Reçu douze euros, 12,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 26. August 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008114927/234/53.

(080133483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Maleika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.536.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115060/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01805. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Marowinia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.484.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115064/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00814. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Evagoras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.479.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115106/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00808. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Buildco Krakow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 79.202.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115108/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00804. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

NEP Prievizda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.257.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the nineteenth of August.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Edward Williams, having his professional address at 14 Dover Street, London, W1S 4LW, U.K., represented by Stijn Anton CURFS, LLM, by virtue of a proxy given on August 12th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a Société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability Company (Société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any Company being a direct or indirect partner of the Company or any affiliated Company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "NEP Priedviza S.á r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (EUR 12,500) divided into 12,500 shares of ONE EURO (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any class A manager with any class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

The shares have been subscribed as follows:

Edward Williams: 12,500 shares prenamed, who is the partner of the Company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (EUR 12,500) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred and fifty (1,850.-) euro.

Resolutions of the sole partner

1) The Company will be administered by the following managers:

- Class A Manager:

Claudine Schinker, accountant, born in Pétange, Luxembourg on March 31, 1964, having her professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Christian Christensen, lawyer, born in Aarhus, Denmark on August 28, 1978, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- Class B Manager:

Torsten Bjerregaard, investment banker, born in Aarhus, Denmark on March 22, 1968, having his professional address at 14 Dover Street, Mayfair, London, W1S 4LW, U.K.

Edward Williams, investment banker, born in Derby, United Kingdom on July 9, 1965, having his professional address at 14 Dover Street, Mayfair, London, W1S 4LW, U.K.

The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1) Edward Williams, domicilié à 14 Dover Street, London, W1S 4LW, U.K, ici représenté par Stijn Anton CURFS, juriste LLM, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux Sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute Société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute Société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "NEP Priedviza S.à r.l".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500) représenté par 12.500 parts sociales de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent,

augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Edward Williams, préqualifié, associé de la Société: 12,500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cent cinquante (1.850,-) euros.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- *Class A Manager:*

Claudine Schinker, comptable, née à Pétange, Luxembourg le 31 mars 1964, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Christian Christensen, juriste, né à Aarhus, Danemark le 28 août 1978, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- *Class B Manager:*

Torsten Bjerregaard, banquier, né à Aarhus, Danemark le 22 mars 1968, ayant son adresse professionnelle au 14 Dover Street, Mayfair, Londres, W1S4LW, U.K.

Edward Williams, banquier, né à Derby, Royaume-Uni le 9 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 14 Dover Street, Mayfair, Londres, W1S 4LW, U.K.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. A. Curfs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 août 2008. LAC/2008/35127. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114911/5770/323.

(080133509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Ets Pierre Kess et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. - Ilot Est n° 7.

R.C.S. Luxembourg B 90.178.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115120/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11207. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Monterey Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 103.979.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115121/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11208. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pythagoras Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115122/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11209. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Smart International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 33.859.

Extrait des résolutions l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2008

Les actionnaires de la société «SMART INTERNATIONAL DEVELOPMENT SA» ont pris à l'unanimité les résolutions (décisions) suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur BOUTATIS Zois, citoyen grecque, résidant à Agias Sofias Street 20, Athènes, GR-7123, Grèce, de son poste de membre du conseil d'Administration et de son poste d'administrateur délégué à partir du 2 Mai 2008.
2. Nomination de Monsieur ZOIS Christian, citoyen luxembourgeois, résidant professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172, Luxembourg, au poste d'administrateur de la société, remplaçant Monsieur BOUTATIS.
3. Nomination de Madame SERAFEIMIDOU Eferpi, citoyenne grecque, résidant à Andrea Papandreou Street 32, GR-56728, Athènes, Grèce, en tant que administrateur délégué de la société, remplaçant Monsieur BOUTATIS.
4. Les mandats des nouveaux administrateurs et de l'administrateur délégué expireront le 10/12/2013.

Le 02/05/08.

SMART INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A.
29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Référence de publication: 2008115327/8817/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00755. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

WEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 48.447.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2008115187/7851/11.

(080133700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Locarlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 95.423.

Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2008

Les actionnaires de la société sus visée, la société LOCARLUX S.A., société anonyme, réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Le mandat de l'administrateur délégué

- Monsieur Rudy REUTER, directeur de sociétés, né le 31/12/1943 à Luxembourg, demeurant L-8129 Bridel, Feitekneppchen,

est renouvelé rétroactivement au 15 juin 2005 pour une nouvelle période de six ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2011.

Luxembourg, le 19 août 2008.
Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2008115338/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

HK Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 58, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 56.404.

Décision collective des associés prise en date du 24 juillet 2008

Les associés de la société HK CONCEPT S.à.r.l. susvisée, à savoir:

- Monsieur Patrick HISETTE, demeurant à L-8825 Perlé, 35, route d'Arlon, possédant 50 parts sociales sur 100 émises représentant 50 % du capital social,

- Monsieur Patrick KIMMER, demeurant à B-6700 Arlon, 208B, rue de Sesselich, possédant 50 parts sociales sur 100 émises représentant 50 % du capital social,

ont pris ce jour à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

Le siège social est transféré à l'adresse suivante:

109967

L-8437 Steinfort 58, rue de Koerich

Steinfort, le 24/07/2008.

Patrick Hissette / Patrick Kimmer.

Référence de publication: 2008115222/9323/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Assisted Living Concept Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008115190/231/14.

(080133472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Zolpan-Selco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.420.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 13 juin 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Régis ANDRE, administrateur et président, demeurant au 17, rue Auguste Comte, F-69002 Lyon;
- Monsieur Olivier PAUL, administrateur, demeurant au 4, quai de la Pêcherie, F-69001 Lyon;
- Monsieur Hubert HINSBERGER, administrateur, demeurant au 7, rue d'Angleterre, F-57100 Thionville;
- Monsieur Patrick MONARD, administrateur, demeurant au 27, rue de la Motte, F-71100 Chalon-sur-Saône.

et du Commissaire aux comptes ERNST & YOUNG S.A., LUXEMBOURG, société établie et ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.771

pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115309/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Systemsgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 62.634.

Extrait des principales résolutions prises par les actionnaires en date du: 14 août 2008

- Monsieur John Rollinger est nommé Président du Conseil d'Administration et ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2008.

- Les mandats des administrateurs en place sont reconduits jusqu'à l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008, à savoir, Madame Andrée Rollinger-Weimerskirch, Monsieur John Rollinger et Monsieur Henri Seiter et que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur John Rollinger est confirmé jusqu'à l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

109968

- Le mandat de commissaire est renouvelé jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008, à savoir, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication

A. Rollinger-Weimerskirch / Henri Seiter

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115350/1652/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

INTERCORP S.A, International Corporate Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 10.548.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social de la société en date du 14 juin 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été nommés:

a) administrateurs:

- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1635 Luxembourg, 2, allée Leopold Goebel, président du conseil d'administration

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la Commission européenne e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, administrateur directeur

- Monsieur Pierre SCHMIT, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, administrateur directeur

- Monsieur Nico SCHAEFFER, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, administrateur

- Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, administrateur

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, administrateur

b) Réviseur d'entreprises:

- ABACAB Sàrl, réviseurs d'entreprises, établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val de Bons-Malades.

pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008115207/535/33.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.698.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008115155/8755/11.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01665. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.